

Expert sur le marché de l'assurance Loyers Impayés depuis plus de 20 ans, Solly Azar lance aujourd'hui une nouvelle offre à destination des propriétaires bailleurs : l'assurance « Garantie des Loyers Impayés à la carte ».

Cette offre a la particularité de protéger les propriétaires quel que soit le profil de leur locataire, y compris **ceux qui étaient jusque-là refusés sur les assurances classiques : étudiant, titulaire d'un CDD, intérimaire, intermittent du spectacle**. Innovante et dans l'air du temps, elle répond à l'évolution du marché de l'immobilier et aux difficultés de logement pour certains locataires ne répondant pas aux critères d'éligibilité standards.

Ainsi, l'offre GLI® à la carte protège les propriétaires en les assurant en cas de non-paiement du loyer par le locataire et en cas de détériorations immobilières.

Les points forts de cette offre :

- Un tarif adapté en fonction du profil du locataire
- Un taux d'effort jusqu'à 38%
- Des conditions de solvabilité élargies aux locataires en CDD, intérimaires et intermittents du spectacle

Les garanties :

- Loyers impayés à hauteur 2500 € par mois et sur 30 mois
- Détériorations immobilières jusqu'à 10.000 €
- Garantie « absence de locataire », en cas de départ prématuré ou de décès du locataire
- Frais de procédure et de litiges illimités
- Protection juridique incluse jusqu'à 5.000€ /sinistre

« Le logement prend chaque année une part plus importante dans le budget des ménages ce qui augmente considérablement le risque de loyers impayés. De plus, la procédure est à la fois longue et coûteuse car de nombreux actes sont concernés : commandement de payer, rédaction des assignations, jugement, procédure d'expulsion... Notre objectif : apporter une solution concrète à un risque croissant. », souligne Christophe Michal, Responsable du service technique produit et actuariat.

Le marché des loyers impayés en chiffres* :

- ✓ Entre 15 et 20 % des propriétaires titulaires d'une assurance loyers impayés
- ✓ 3,26 % est la moyenne des loyers impayés en France
- ✓ Durée moyenne d'une procédure d'expulsion : 2 ans
- ✓ Coût d'une procédure d'expulsion : jusqu'à 3000 € de frais d'huissier et 2000 € de frais d'avocat
- ✓ 93 % des impayés de loyers sont issus d'un accident de la vie (accident cérébral, cancer, maladie invalidante, accident de travail, accident de la route, divorce...)

*Sources : Lesechos.fr, février 2016 - Edhec.com, février 2014

À propos de Solly Azar

Créée en 1977, Solly Azar, 2nd courtier grossiste généraliste, conçoit, distribue et gère des assurances dommages et des assurances de personnes, destinées à une clientèle de particuliers et des professionnels. Solly Azar est aussi un acteur reconnu sur le marché des risques locatifs. Ses produits sont distribués via un réseau de 8.000 intermédiaires et au travers son activité partenariats grands comptes (constructeurs automobiles, grande distribution, établissements financiers).

400 collaborateurs - 59 millions d'euros de chiffre d'affaires. Filiale à 100% de Verspieren, 1^{er} courtier français indépendant



Contact presse : Faouziat Nidhar – Tél. : 01 40 82 81 18 – Email : relations-presse@sollyazar.com

Solly Azar | Société de courtage d'assurances - SAS au capital de 200 000 euros | 353 508 955 RCS Paris

Siège social 60 rue de la Chaussée d'Antin 75439 Paris Cedex 09 - n°Orias 07 008 500 orias.fr